

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 23 janvier 2026 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 29 janvier 2026 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MEUNIER Ingrid, DUMAS Serge, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, CLEMENCON Thierry, ESPINASSE Patrice, SIETTEL Thomas, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, ROYER Jean-Paul, VIETTI Dominique, DAUSSY Michael, MOISSONNIER Clément, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : COMPAGNAT Michel, LUGNE Isabelle, MONAT Pascale.

Absents excusés : PEREZ Gérard, CROZET Guy, CHABRIER Alexandre.

Absent : BRUEL Laurent.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame PRAS Séverine est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : ACTION DE SENSIBILISATION A LA SOBRIETE ENERGETIQUE – CREATION ET DIFFUSION D'AFFICHES THEMATIQUES :

M. le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la Communauté de Communes du Pays d'Urfé souhaite renforcer ses actions en matière de sobriété énergétique. Cette démarche vient compléter les opérations techniques et les investissements déjà engagés sur le territoire.

Afin de sensibiliser les usagers et les agents aux écogestes du quotidien, il est proposé de développer des outils simples et opérationnels, sous la forme d'affiches thématiques. Ces supports porteront sur les usages courants de l'énergie dans les bâtiments publics, notamment le chauffage, l'éclairage, les appareils électriques ou encore la ventilation. L'objectif est de promouvoir des comportements faciles à mettre en œuvre, immédiatement actionnables et compréhensibles par tous.

La Communauté de Communes souhaite mettre ces supports à disposition des communes volontaires, pour un déploiement dans leurs bâtiments communaux : mairies, écoles, salles polyvalentes, équipements culturels ou sportifs. Cette action doit permettre d'accompagner les collectivités dans la compréhension de leurs consommations, tout en encourageant des pratiques plus sobres, sans nécessiter d'investissements financiers importants.

La démarche s'inscrit dans une logique de cohérence et de mutualisation à l'échelle du territoire. Elle permettra de proposer des outils harmonisés, adaptés aux réalités locales et contribuant à

la visibilité des actions engagées dans le cadre du PCAET. Il s'agit également de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un objectif partagé : réduire durablement les consommations énergétiques.

Suite à l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire,

Par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

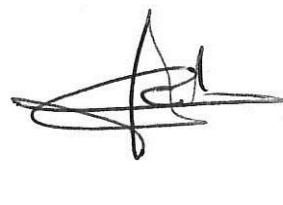
DECIDE :

Article unique : De Mettre en œuvre l'action de sensibilisation à la sobriété énergétique, telle que présentée ci-dessus, comprenant la création d'affiches thématiques et leur mise à disposition des communes volontaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 29 janvier 2026

Le Président,
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
"Maison du pays d'Urfé"
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,
Séverine PRAS



Date de transmission de l'acte: 03/02/2026
Date de reception de l'AR: 03/02/2026

042-244200820-DE_004_2026-DE
A G E D I